DEPARTEMENT MEURTHE ET MOSELLE CANTON **GRAND COURONNE** COMMUNE **PULNOY**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 40/2023

Liberté - Egalité - Fraternité _____

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Réglementation temporaire de circulation

Réservation de 4 places de stationnement sur la Place de la République pour le couture truck « Voyage au fil de l'arc en ciel »

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PULNOY

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code de la Route
- Considérant que pour des raisons de sécurité dues à l'installation d'un couture truck, il y a lieu d'interdire sur 4 places de stationnement implantées Place de la République à Pulnoy les jeudi après-midi du 09 mars 2023 au 08 juin 2023 de 12 heures à 18 heures.

ARRETE

Article 1:

Le stationnement sera interdit à tous les véhicules, sur 4 places de stationnement implantées Place de la République, situés au droit du passage piéton desservant la maison des jeunes, sauf pour le couture truck « Voyage au fil de l'arc en ciel », les jeudis de 12 heures à 18 heures à partir du 09 mars 2023 jusqu'au 08 juin 2023.

Article 2:

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place par les services techniques de la commune.

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4:

Le Maire et la Police municipale de Pulnoy sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Police Municipale
- M. le chef des services techniques municipaux
- Le demandeur
- l'affichage

A PULNOY, le 28 février 2023 Pour le Maire empêché.

B. JEANDEL

